**PREMIÈRE PARTIE : PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES**

**Section I : AVIS D'APPEL D'OFFRES**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/248/F/2025-2026 POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION DES EQUIPEMENTS AU PROFIT DE L'IMPRIMERIE DE LA FORCE DE DEFENSE NATIONALE DU BURUNDI.**

**Date de Publication** :3/12/2025

**Date d'ouverture des offres** :29/12/2025

1. **Objet.**

1.1 La Force de Défense Nationale du Burundi invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour un Marché portant sur la fourniture et installation des équipements au profit de l'imprimerie de la Force de Défense Nationale du Burundi spécifiées dans le Dossier d'Appel d'offres à la Section III – Bordereau des quantités et calendrier de livraison, Section IV – Spécifications Techniques et brièvement définis dans les DPAO. Il y est fait ci-après référence sous le terme "les Fournitures".

1.2 Le délai de livraison est fixé à ***trente (30) jours calendaires***, à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

2. **Financement.**

Le marché est financé par le budget de la Force de Défense Nationale du Burundi, exercice 2025-2026.

3. **Mode de passation du marché**

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, tel que défini à l'article 62 du Code des Marchés Publics.

4. **Conditions de participation**

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'inéligibilité énumérées aux articles 151 et 161 du Code des Marchés Publics.

5. **Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 08heure à 15heure, heure locale à l'adresse ci-après : ***Le Service du Budget et des Finances de la Force de Défense Nationale du Burundi sis Avenue Pierre Ngendandumwe N°6, B.P. 2705 BUJUMBURA, Tél : 22 65 18, 22 22 27***

Il peut également être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille Francs Burundais (50 000 FBU) non remboursables à verser sur le compte n°10003, ouvert à la BRB au nom de l'Office Burundaise des Recettes (OBR), avec mention du numéro du Dossier d'Appel d'Offres

## 6. Qualification des candidats

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

## 7. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme et la moins disante.

## 8. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres[1].

Les offres sous pli fermé parviendront au service du Budget et des Finances, Bureau budget, au plus tard le 22/10/2025 à 09heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : ***Offre pour la fourniture et installation des équipements au profit de l'imprimerie à la Force de Défense Nationale du Burundi relatif au marché N°DNCMP/248/F/2025-2026, à n'ouvrir qu'en séance publique du 22/10/2025 à 09h30'.***

Les offres seront ouvertes **le 22/10/2025 à 09heures 30minutes** en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent dans l'une des salles du Mess des Officiers Garnison de Bujumbura (MOGB).

## 9. Délais de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

## 10. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire ou de microfinance, opérant comme une institution bancaire, d'un montant équivalent à Huit millions francs burundais (8 000 000 BIF).

## 11. Critères de qualification

Les critères de qualification seront basés sur l'analyse des offres techniques et financières.

**Fait à Bujumbura, le 30/09/2025**

**Chef de la Force de Défense Nationale du Burundi**

**Prime NIYONGABO**

**Général**

[1] Les heures limites de dépôt et d'ouverture doivent être séparées d'au moins 30 minutes et d'au plus une heure (art 131 al 8).